



LETTRE D'INFORMATION N° 05/2023

Mairie de Norroy-Le-Veneur - 22 Grand'Rue 57140 NORROY-LE-VENEUR
Tél : 03 87 51 34 30 - Mail : mairie@norroyleveueur.fr - site internet : www.norroyleveueur.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 9 h - 11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 18 h00

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

Acceptation rapport Commission Locale d'Evaluation des charges transférées

Huit zones d'activités économiques sont transférées à la Communauté de Communes, il s'agit :

- ZAC des Brequettes à Gandrange ;
- Lotissement Industriel du Champ de Mars à Richemont ;
- Pôle Industriel le Malambas à Hauconcourt ;
- Zone Industrielle Légère Sud à Maizières-Lès-Metz ;
- Le Buner à Hagondange ;
- Zone du Triangle, Parc d'activités Nord et La Ponte à Talange.

Après avoir pris acte des charges annuelles estimées pour lesdites ZAE s'établissant à 278 231,09 Euros (121 361,09 Euros de charges de fonctionnement et 156 870,00 Euros de charges d'investissement), la CLECT a décidé que les charges annuelles transférées pour les huit ZAE s'établissent à « 0 ». Rives de Moselle prendra en charge par son budget général le fonctionnement et l'entretien desdites ZAE ainsi que les investissements nécessaires. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

Désignation d'un estimateur de gibier rouge

Dans le cadre du contrat location de chasse, la Commune doit désigner un estimateur de gibier rouge.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de nommer Monsieur Pierre SPINELLI demeurant à FÈVES (57280), 5 rue du Frère Laurent, pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Subvention classe de neige 2024

Cette année, 19 enfants du CE2 au CM2 partiront en classe de neige à ARVIEUX (05) du 14 janvier au 19 janvier 2024. Le prix est de 550.00 euros par enfant, ce prix comprend : la pension complète,

l'hébergement, le transport, l'encadrement, le matériel, les cours de ski, les activités et les visites. Le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité, d'attribuer la somme de 120.00 euros par élève.

Remboursement location salle Albert Bourson

En cas d'annulation de réservation de la location de la salle Albert Bourson, la commune se réserve le droit de garder l'acompte sauf si la salle a été relouée ou raison personnelle avérée. Ce qui est le cas pour deux réservations. Les acomptes seront donc remboursés. Accord à l'unanimité

Acceptation de chèque

Un chèque a été accepté à l'unanimité, il s'agit d'un chèque de Groupama pour le remboursement d'une réparation de candélabre rue Sainte Anne.

Encaissement de chèques pour la sortie des aînés.

La sortie s'est déroulée à Nancy sous un beau soleil, de belles visites, un pt'i resto le midi et une collation le soir pour bien clôturer cette journée. Une participation de 40 euros par personne a été demandée. La participation de la mairie s'élève à 3 055 euros. Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité pour l'encaissement des chèques.

Subventions vélo

Deux demandes de subvention pour l'achat de vélo nous sont parvenues. Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été à l'unanimité moins une abstention.

Subventions aux particuliers pour les travaux d'économies d'énergie

Deux demandes de subvention de travaux d'économies d'énergie nous sont parvenues. Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été à l'unanimité.

INFORMATIONS MUNICIPALES

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (AER) du 10 mars 2023 met les collectivités locales au cœur de la planification et prévoit qu'elles définissent des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (ZAENR) sur leurs territoires.

Pour donner suite à notre information d'octobre, et après concertation avec la Communauté de Communes, l'ensemble des 20 communes flècheront des zones uniquement communales.

Si un propriétaire privé est par ailleurs intéressé pour flécher un de ses terrains, nous pourrions bien entendu, l'intégrer dans la cartographie.

Vous pourrez consulter la cartographie en mairie aux heures d'ouverture du 4 décembre au 18 décembre 2023.



ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

CONCERTATION DU PUBLIC

PRESENTATION DES CARTOGRAPHIES

EN MAIRIE DE NORROY LE VENEUR

DU 4 DECEMBRE 2023 AU 18 DECEMBRE 2023 INCLUS

AUX HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE DE NORROY LE VENEUR

TEL 03.87.51.34.30

Travaux du parking du Fournil et Plaine de jeux

Le début des travaux a été retardé jusqu'à une date non communiquée par arrêté Préfectoral de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, un diagnostic archéologique sera réalisé *« considérant que, en raison de leur nature, les travaux sont susceptibles d'affecter du patrimoine archéologique du fait de la proximité du village ancien mentionné dès 960 et d'indices de sites datés de l'âge du Fer »*.

Salage – Déneigement

Pour permettre à la saleuse de passer, il convient de ne pas laisser les voitures stationnées sur les trottoirs sur l'ensemble du village. Il est à noter que dans la Haute Rue et la rue de Godier le passage est relativement étroit ce qui empêche grandement le déneigement si des voitures venaient à gêner.

Bus du vendredi

Les communes de Norroy, Fèves et Semécourt ont décidé d'ouvrir ce service à partir de 55 ans, ainsi que pour les accompagnants des personnes handicapées sans distinction d'âge. Les arrêts de bus restent inchangés.

Calendrier 2024 :

Les vendredis de 2024 : 5 et 19 JANVIER - 02 et 16 FEVRIER – 01 MARS, 15 MARS et 29 MARS

APEI - Opération Brioches de l'Amitié - Bilan

Votre générosité nous a touché. Grâce à vous, la vente des Brioches de l'Amitié a battu son record. Une somme de 1 788 euros a été reversée à l'APEI.

Nous vous remercions pour votre participation et pour l'accueil que vous avez réservé aux bénévoles pour cette opération de solidarité.

Tombola Octobre Rose Marché Nocturne

La solidarité continue au sein de notre village en octobre ! La vente des tickets de tombola du Marché Nocturne a rapporté 317,50 euros qui ont été reversés à la Ligue Contre le Cancer.

Enlèvement des sapins de Noël

Dans le cadre des services de proximité offerts par la mairie, un ramassage des sapins de Noël aura lieu le **mardi 9 janvier 2024**. Vous pourrez déposer vos sapins sur le trottoir devant chez vous en évitant qu'ils occasionnent une gêne pour les passants.

Offre d'emploi Périscolaire

Le périscolaire de notre village recherche un(e) animateur(trice) diplômé(e) pour un contrat de 8h ou 16h/semaine. Diplômé(e)s ATSEM, BAFA ou CAP PETITE ENFANCE. Adressez votre candidature avec lettre de motivation et CV à Mme Anaïs SIMON, Directrice à fdfr.57@mouvement-rural.org

Vœux du Maire

La cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le **samedi 13 janvier 2024 à 11 heures** à la salle Albert Bourson. Nous aurons le plaisir de vous présenter à cette occasion, les projets en cours et futurs.

Afin d'accueillir au mieux les nouveaux arrivants lors des vœux, merci de bien vouloir vous faire connaître en mairie.